

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville tenue mercredi, le 8^e jour du mois de juillet 2015 à 20h00 et à laquelle étaient présents :

- Monsieur Jacques Délisle, maire
- Madame Sylvie Gagnon-Breton, mairesse
- Monsieur Ronald Lécuyer, maire
- Monsieur Clément Lemieux
- Monsieur Drew Somerville, maire
- Monsieur Robert Duteau, maire
- Monsieur Jean-Guy Hamelin, maire
- Monsieur Normand Lefebvre, maire
- Monsieur Daniel Lussier, maire
- Madame Lise Trottier, mairesse

Le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville siégeant avec quorum sous la présidence de Monsieur Paul Viau, maire et préfet.

Madame Nicole Inkel, directrice générale et secrétaire-trésorière était présente, ainsi que plusieurs citoyens citoyens.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-07-98

Il est proposé par M. Daniel Lussier, appuyé par M. Clément Lemieux et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert, tel que reproduit ci-dessous:

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Acceptation du procès-verbal - Séance ordinaire du 10 juin 2015
- 3.0 Acceptation des comptes à payer
- 4.0 Période de question(s) sur l'ordre du jour
- 5.0 Conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé
 - 5.1 Municipalité de Napierville, règlement 289-96 modifiant le zonage
 - 5.2 Municipalité de Napierville, règlement 290-39 modifiant le lotissement
 - 5.3 Municipalité de Napierville, règlement 289-97 modifiant le zonage
 - 5.4 Municipalité de Napierville, règlement 290-40 modifiant le lotissement
- 6.0 Dossiers SCRI
 - 6.1 Suivi du rapport annuel d'activités 2014
 - 6.2 Entente de cession équipements et installations de radiocommunication
- 7.0 Entente relative au Fonds de développement des territoires
 - 7.1 Autorisation de signature
- 8.0 Projet de politique familiale (PFM) et municipalité amie des aînés (MADA)
- 9.0 Activité de participation citoyenne 2015
- 10.0 Projet Montérégie, Pays Patriotes, demande d'aide financière
- 11.0 Achat regroupé de sel de déglçage pour l'hiver 2015-2016 (octroi de contrat)
- 12.0 Mise en place d'une concertation régionale en développement social et en Réussite éducative
- 13.0 Demande d'appui – maintien de la gestion de l'offre en agriculture
- 14.0 Evimbec – demande de report pour la date du dépôt de rôle de Saint-Rémi
- 15.0 Demande d'autorisation au MDDELCC – prolongement d'une piste cyclable
- 16.0 Correspondance
- 17.0 Varia ...
- 18.0 Période de question(s)
- 19.0 Levée de la séance ordinaire

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL **Séance ordinaire du 10 juin 2015**

2015-07-99

Il est proposé par M. Jean-Guy Hamelin, appuyé par Mme Sylvie Gagnon-Breton et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2015, tel que rédigé.

2015-07-100

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M., appuyé par M. et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer ci-après énumérés.

LISTE DES COMPTES

1.	Ministre du revenu (DAS)	22 763,31\$
2.	Receveur général du Canada (DAS)	10 489,00
3.	Desjardins, sécurité financière (assurance-groupe)	4 494,14
4.	IGA extra Primeau	94,91
5.	Ministre des finances (droits annuels – barrage Ste-Clotilde)	224,00
6.	Ville de Beloeil (formation pompiers)	4 830,00
7.	École nationale de pompiers (formation)	9 609,47
8.	Evimbec Limitée (rénovation cadastrale St-Patrice-de-Sherrington)	19 389,38
9.	Evimbec Ltée (évaluation)	32 911,68
10.	Bell Mobilité Inc. (cellulaires)	199,92
11.	Médias Transcontinental (appel d'offres –sel de déglçage)	400,11
12.	Médias Transcontinental (appel d'offres –pavage)	579,47
13.	Provencher, urbaniste (projet article 59, volet 2)	2 999,99
14.	Axep (dépanneur)	6,28
15.	Bell Canada (téléphone)	349,85
16.	Services Monde vert Inc. (collecte des ordures)	93 224,29
17.	Hydro-Québec (électricité)	1 115,66
18.	Matériaux Distan (ponceaux CD Gibeault-Delisle)	78 683,15
19.	Mégaburo Inc. (photocopieur)	344,02
20.	Péto-Canada MC St-Rémi (essence)	199,00
21.	Délisle, Jacques (MRC, comités)	888,00
22.	Duteau, Robert (MRC, comités)	592,00
23.	Gagnon-Breton, Sylvie (MRC, comités)	296,00
24.	Hamelin, Jean-Guy (MRC, comités)	359,00
25.	Lécuyer, Ronald (MRC, comités)	655,00
26.	Lefebvre, Normand (MRC, comités)	359,00
27.	Lemieux, Clément (MRC, SCABRIC, comités)	655,00
28.	Lussier, Daniel (MRC, comités)	592,00
29.	Somerville, Drew (MRC, comités)	359,00
30.	Trottier, Lise (MRC, comités, SHV)	655,00
31.	Viau, Paul (MRC, comités, CRE, autres, forfaitaire 1/2)	5 262,00
32.	Targo communications (internet)	103,42
33.	FQM (congrès 2015)	1 598,15
34.	Recy-compact Inc. (collecte recyclage)	24 687,12

RÈGLEMENT NUMÉRO 289-96 Municipalité de Napierville

2015-07-101

Considérant l'adoption du règlement numéro 289-96 par la municipalité de Napierville lors d'une séance tenue le 4 juin 2015;

Considérant que le règlement numéro 289-96 modifie le règlement de zonage numéro 289 et ses amendements en vue de créer la zone RA 118 à même la zone RA 5 et CB.51, de modifier la limite de la zone CB.51 et de modifier les usages permis dans la zone CB.51;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par conséquent, il est proposé par M. Clément Lemieux, appuyé par Mme Lise Trottier et résolu unanimement d'approuver le règlement de zonage numéro 289-96 de la municipalité de Napierville et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

RÈGLEMENT NUMÉRO 290-39 Municipalité de Napierville

2015-07-102

Considérant l'adoption du règlement numéro 290-39 par la municipalité de Napierville lors d'une séance tenue le 4 juin 2015;

Considérant que le règlement numéro 290-39 modifie le règlement de lotissement numéro 290 et ses amendements en vue de l'harmoniser au règlement de zonage numéro 289-96 concernant la création de la zone RA.118 et la modification de la zone CB.51;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par conséquent, il est proposé par M. Ronald Lécuyer, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement d'approuver le règlement de lotissement numéro 290-39 de la municipalité de Napierville et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

RÈGLEMENT NUMÉRO 289-97
Municipalité de Napierville

2015-07-103

Considérant l'adoption du règlement numéro 289-97 par la municipalité de Napierville lors d'une séance tenue le 2 juillet 2015;

Considérant que le règlement numéro 289-97 modifie le règlement de zonage numéro 289 et ses amendements en vue de modifier les usages permis dans la zone Ra.1;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par conséquent, il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Robert Duteau et résolu unanimement d'approuver le règlement de zonage numéro 289-97 de la municipalité de Napierville et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

RÈGLEMENT NUMÉRO 290-40
Municipalité de Napierville

2015-07-104

Considérant l'adoption du règlement numéro 290-40 par la municipalité de Napierville lors d'une séance tenue le 2 juillet 2015;

Considérant que le règlement numéro 290-40 modifie le règlement de lotissement numéro 290 et ses amendements en vue de l'harmoniser au règlement de zonage numéro 289-97 concernant la modification des usages permis dans la zone Ra.1;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par conséquent, il est proposé par M. Jacques Délisle, appuyé par M. Drew Somerville et résolu unanimement d'approuver le règlement de lotissement numéro 290-40 de la municipalité de Napierville et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

ENTENTE DE CESSION – ÉQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS
DE RADIOCOMMUNICATION

2015-07-105

Considérant qu'en 1996, les municipalités de La Prairie, Delson, Saint-Constant, Saint-Rémi, Candiac, Sainte-Catherine, Napierville, Lacolle, Saint-Patrice-de-Sherrington, Saint-Michel, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Isidore, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Édouard et Saint-Philippe sont devenues propriétaires, chacune de 1/16 des équipements et installations de radiocommunication, tel que décrit à l'Annexe A, installés chez la compagnie Lafarge Canada à Saint-Constant et servant à leur service incendie;

Considérant qu'en mars 1998, une entité à but non lucratif au nom de « Entraide incendie Rive-Sud » a été créée pour présenter à Industrie Canada un seul répondant pour l'exploitation des licences de radiocommunication de ces installations et que, par résolution, la municipalité de Saint-Philippe avait été mandatée pour administrer les équipements et installations de radiocommunication ainsi que l'entité « Entraide incendie Rive-Sud »;

Considérant qu'au fil du temps, ces responsabilités ont été transférées sans résolution à l'intervenante (MRC des Jardins-de-Napierville) en excluant, par contre, l'assurance-responsabilité des installations, laquelle est toujours sous la responsabilité de la municipalité de Saint-Philippe;

Considérant qu'il y a eu signature en 2005, il y a eu signature d'un protocole d'entente appelé « Entente intermunicipale des Grandes Seigneuries concernant l'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence » lequel protocole autorise que les fréquences de radiocommunication disponibles dans l'entraide puissent être utilisées par toutes les municipalités faisant partie de ce protocole d'entraide. Ceci sans pour autant rendre invalides les dispositions concernant l'entité « Entraide incendie Rive-Sud » et les responsabilités et droits de propriété relativement aux installations de radiocommunication situées à la compagnie Lafarge;

Considérant que le schéma de couverture de risques a amené les services de sécurité incendie à faire un remaniement important dans les radiocommunications et que, par conséquent, les équipements et installations de radiocommunication situés à la compagnie Lafarge ne sont plus utilisés au quotidien par les services de sécurité incendie des cédants et ne sont donc plus primordiales pour ceux-ci;

Considérant que les cessionnaires veulent maintenir actifs ces équipements et installations de radiocommunication et qu'ils sont, par conséquent, intéressés à les récupérer pour continuer à procurer une fréquence de secours en cas de panne de la fréquence maîtresse pour le sud de l'Entraide des Grandes-Seigneuries;

Considérant que ces équipements et installations datent de plusieurs années et ont une valeur actuelle totale approximative de 7 000\$;

Considérant que l'intervenante (MRC des Jardins-de-Napierville) n'a pas acquis la compétence pour administrer ces équipements et installations de radiocommunication ainsi que l'entité « Entraide incendie Rive-Sud ». Ceci sans pour autant rendre invalides toutes autres dispositions ou ententes concernant la gestion des communications des services d'incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville;

Considérant que les cessionnaires sont intéressés à faire l'acquisition de la totalité de ces équipements et installations de radiocommunication et que la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur est intéressée à les administrer et prendre aussi charge de l'administration de l'entité « Entraide incendie Rive-Sud »;

Considérant que la ville de Delson a délégué sa compétence en sécurité incendie à la ville de Candiac et que la paroisse de Saint-Isidore a délégué sa compétence en sécurité incendie à la ville de Châteauguay;

Par conséquent, il est proposé par Mme Lise Trottier, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu unanimement que la MRC des Jardins-de-Napierville autorise le Préfet et la directrice générale à signer à titre d'intervenante l'entente de cession relativement à des équipements et installations de radiocommunication présents sur le site de Lafarge à Saint-Constant.

**ENTENTE RELATIVE AU FONDS DE
DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES
MAMOT ET MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE**

2015-07-106

Considérant qu'il y a lieu de signer une entente entre le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire relative au Fonds de développement des territoires;

Considérant que cette entente constitue une étape majeure pour la mise en place de la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la MRC assume désormais un rôle de premier plan;

Par conséquent, il est proposé par M. Clément Lemieux, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu unanimement d'autoriser le Préfet, monsieur Paul Viau, à signer, au nom et pour le compte de la MRC des Jardins-de-Napierville, l'entente relative au Fonds de développement des territoires.

**PROJET DE POLITIQUE FAMILIALE (PFM)
ET MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)**

2015-07-107

Considérant que la MRC et certaines de ses municipalités souhaitent se doter d'une Politique familiale et d'une Politique Municipalité Amie Des Aînés;

Considérant que le processus favorise notamment, la mobilisation des acteurs du milieu, des familles et de la communauté, le renforcement des stratégies et des actions locales, la revitalisation d'une communauté, la valorisation de la MRC en tant que milieu de vie attrayant et agréable, le développement du sentiment d'appartenance, de solidarité et d'entraide ... etc.;

Considérant que les politiques familiales et des aînés ratissent large : loisir, culture, sécurité, aménagement du territoire, habitation, transport, vie communautaire, saines habitudes de vie, administration municipale, environnement, la communication, l'accueil des nouveaux résidents, l'accessibilité et la proximité des services, etc...;

Considérant que le processus tiendra compte des politiques familiales et MADA des municipalités, de la politique culturelle, de la politique de développement social ainsi que des planifications stratégiques et des plans d'action des tables de concertation (Profil santé, Jardins Parent, Table Petite Enfance Périnatalité Jardin-du Québec, Table jeunesse Jardin-du Québec, Table des aînés Jardins-de-Napierville, etc...;

Par conséquent, il est proposé par M. Jean-Guy Hamelin, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice générale à faire une demande d'aide financière pour la réalisation d'une politique familiale (PFM) et une demande d'aide financière pour la réalisation d'une politique Municipalité amie des aînés (MADA).

ACTIVITÉ DE PARTICIPATION CITOYENNE 2015

2015-07-108

Considérant qu'en décembre 2014, la MRC s'est dotée d'un plan de travail concernant le Pacte rural 2014-2019, lequel stipule que la MRC doit organiser annuellement une activité de participation citoyenne afin de mobiliser la communauté autour du développement rural;

Considérant la présentation du projet de l'événement de participation citoyenne 2015 lequel se tiendra en hiver 2015-2016 au Centre communautaire de Saint-Patrice-de-Sherrington;

Par conséquent, il est proposé par M. Daniel Lussier, appuyé par M. Jacques Délisle et résolu unanimement d'autoriser la tenue de l'activité publique de participation citoyenne 2015 tel que présenté au Conseil de la MRC.

OCTROI DE CONTRAT SEL DE DÉGLAÇAGE – HIVER 2015-2016

2015-07-109

Considérant la demande pour des soumissions sur SEAO pour l'achat regroupé de sel de déglacage pour l'hiver 2015-2016 pour certaines municipalités;

Par conséquent, il est proposé par M. Daniel Lussier, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et ce, conditionnellement à l'acceptation par les municipalités concernées, soit à l'entreprise « Technologie de dégivrage Cargill » pour l'achat regroupé de sel de déglacage pour l'hiver 2015-2016 pour un prix unitaire de 87,65\$/tonne métrique plus taxes applicables incluant transport et manutention, pour les municipalités suivantes :

- Municipalité Saint-Cyprien-de-Napierville	400 tonnes métriques (35 060,00\$ plus taxes)
- Municipalité Saint-Jacques-le-Mineur	500 tonnes métriques (43 825,00\$ plus taxes)
- Municipalité Saint-Patrice-de-Sherrington	350 tonnes métriques (30 677,50\$ plus taxes)
- Municipalité Napierville	300 tonnes métriques (26 295,00\$ plus taxes)
- Municipalité Canton de Hemmingford	400 tonnes métriques (35 060,00\$ plus taxes)
- Municipalité Saint-Bernard-de-Lacolle	250 tonnes métriques (21 912,50\$ plus taxes)

MISE EN PLACE – CONCERTATION RÉGIONALE EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET EN RÉUSSITE ÉDUCATIVE

2015-07-110

Considérant que les actions de la CRÉ ont contribué à des investissements en développement social et en réussite éducative totalisant plus de 12 millions de dollars qui ont permis la réalisation d'au-delà d'une centaine de projets dans les 5 MRC de la région;

Considérant que la mise en place de la gouvernance de proximité, les MRC devront poursuivre leurs actions en réussite éducative et en développement social;

Considérant que la Fondation Lucie et André Chagnon reconnaît les avancées significatives accomplies en développement social et en réussite éducative dans la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et souhaite contribuer au maintien de ces leviers de développement;

Considérant que la Fondation Lucie et André Chagnon reconnaît la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent en tant que région;

Considérant qu'une seule démarche régionale en développement social et en réussite éducative, ancrée et légitime, sera financée entre 2015 et 2019;

Considérant que la Réussite éducative, une enveloppe financière entre 25 000\$ et 100 000\$ par région est disponible à compter du 1^{er} juillet 2015;

Considérant que pour le développement social, une enveloppe financière entre 25 000\$ et 100 000\$ est disponible à compter de septembre 2015;

Considérant que la Fondation Lucie et André Chagnon se moulera aux situations respectives de chacune des démarches régionales, au choix de la formule idéale pour chacun et à leur calendrier de travail, ce qui témoigne de la souplesse associée au soutien financier de cette dernière;

Par conséquent, il est proposé par M. Clément Lemieux, appuyé par Mme Sylvie Gagnon-Breton et résolu unanimement :

Que la MRC des Jardins-de-Napierville s'engage à appuyer la volonté de soutien financier de la Fondation Lucie et André Chagnon dans les étapes de mise en place d'une concertation régionale intégrée en développement social et réussite éducative au projet des MRC de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

APPUI POUR LE MAINTIEN DE LA GESTION DE L'OFFRE EN AGRICULTURE

2015-07-111

Considérant la MRC des Jardins-de-Napierville compte 43 fermes laitières, 6 fermes avicoles et 2 fermes spécialisées dans la production d'œufs, soit 8% des entreprises agricoles de la MRC;

Considérant que ces 51 entreprises agricoles opérant sous le système de gestion de l'offre génèrent un revenu de plus de 24 M\$ soit 8% des revenus agricoles de la MRC (MAPAQ – MRC des Jardins-de-Napierville);

Considérant que ces entreprises agricoles créent des emplois et participent activement au développement des villes et municipalités des Jardins-de-Napierville;

Considérant que le Canada négocie actuellement le Partenariat Trans-Pacifique (PTP), un accord de commerce incluant 11 autres pays;

Considérant qu'une entente est imminente et que le Canada subit de fortes pressions pour ouvrir davantage ses marchés sous gestion de l'offre alors que les importations de produits laitiers et de volailles comblent déjà 8 à 10% des besoins canadiens;

Considérant que les entreprises agricoles sous gestion de l'offre ne reçoivent aucune subvention à la production puisque le prix reçu est basé sur le coût de production des entreprises les plus performantes;

Considérant que la gestion de l'offre est à la base de la stabilité et de la prévisibilité :

- Des prix et des revenus à la production
- Des niveaux d'approvisionnement aux usines
- Des revenus et capacités d'investissement des transformateurs
- Des prix à la consommation

Considérant que la gestion de l'offre donne accès au consommateur à des produits laitiers de grande qualité à des prix comparables à ceux payés par les consommateurs des pays industrialisés qui subventionnent la production agricole;

Considérant que le Canada a conclu 12 autres accords de libre-échange, incluant l'ALENA, tout en préservant la gestion de l'offre;

Considérant que l'économie canadienne et la vitalité de nos régions n'ont pas les moyens de perdre ou affaiblir la gestion de l'offre;

Par conséquent, il est proposé par M. Robert Duteau, appuyé par M. Daniel Lussier et résolu unanimement que la MRC des Jardins-de-Napierville fasse appel au gouvernement du Canada, par le biais d Premier Ministre Stephen Harper, afin qu'il maintienne le système de gestion de l'offre dans son intégralité et n'accorde aucun accès supplémentaire à ses marchés sous gestion de l'offre dans le cadre de la négociation du Partenariat-Trans-Pacifique.

DEMANDE DE REPORT – DÉPOÎT DU RÔLE D'ÉVALUATION – VILLE DE SAINT-RÉMI

2015-07-112

Considérant la demande de report pour la date du dépôt du rôle de Saint-Rémi de la firme d'évaluation «Le Groupe Evimbec Ltée » dans sa lettre datée du 3 juillet 2015;

Considérant que cette demande de délai est requise compte tenu que le rôle à déposer le sera en format modernisé tel que prescrit par les règlements du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT), direction générale de l'évaluation foncière du Québec;

Considérant que les procédures de conversion vont nécessiter une validation finale plus approfondie afin d'éviter que surviennent des anomalies et que l'instauration du format modernisé du rôle à être déposé jusqu'en 2018 nécessitera une attention particulière d'avant dépôt de la part des responsables;

Considérant que cette demande est faite conformément à l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale (IFM, chap. F-2.1, LRQ) lequel article a été amendé en novembre 1999 par le projet de Loi 55, article 35;

Considérant qu'en vertu de cet amendement législatif, le Conseil n'est plus tenu de demander au Ministre, la permission de reporter le dépôt mais a l'obligation de l'en informer;

Par conséquent, il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement :

- D'accepter la demande de la firme « Le Groupe Evimbec Ltée »;
- De reporter la date du dépôt du rôle de la ville de Saint-Rémi pour le ou avant le 1^{er} novembre 2015;
- D'informer le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) du report du rôle d'évaluation de la ville de Saint-Rémi.

DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDELCC
VILLE DE SAINT-RÉMI – PROJET DE PISTE CYCLABLE

2015-07-113

Considérant que la ville de Saint-Rémi présente au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'une demande d'autorisation dans le cadre d'un projet de piste cyclable le long de la Route 221 en direction de Saint-Rémi dans le secteur «Jardins Saint-Rémi», soit aux abords de la Branche 1 de la rivière Saint-Pierre;

Considérant que ce projet vise à consolider le réseau cyclable présent sur le territoire de la ville de Saint-Rémi par l'aménagement d'une piste cyclable qui longerait la rivière Saint-Pierre, à l'opposé de la voie de circulation, à même les lots 3 846 398 et 3 846 393 et que cet aménagement limiterait les déplacements dangereux et inutiles, permettrait de faire un lien logique entre les parcs et les installations municipales et permettrait de desservir le nouveau quartier situé à proximité;

Par conséquent, il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Jean-Guy Hamelin et résolu unanimement d'appuyer le projet d'aménagement d'une piste cyclable aux abords de la Branche 1 de la rivière Saint-Pierre de la ville de Saint-Rémi présenté au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vue d'une demande d'autorisation.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
Tenue le 8 juillet 2015

2015-07-114

Il est proposé par Mme Lise Trottier, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement de lever la séance ordinaire de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville, tenue ce 8^e jour de juillet 2015 à 21h46.

Paul Viau, Préfet

Nicole Inkel, directrice générale et
secrétaire-trésorière